



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

**Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom commercial du produit/désignation:**

RAVENOL ATF Dexron II E

**N° de l'article:**

1211103

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Usage de la substance/du mélange:**

huile de graissage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):****Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH**

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

**Téléphone:** +49 5203 9719 0**Telefax:** +49 5203 9719 48**E-mail:** kontakt@ravenol.de**Site web:** www.ravenol.de**E-mail (personne compétente):** kontakt@ravenol.de**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Abt. Produktsicherheit, 24h: +49 700 24 112 112 (Company ID: RAV) (outside USA/Canada) 011 49 700 24 112 112 (Company ID: RAV) (inside USA/Canada), +49 5203 9719 0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Mentions de danger:** -**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils de prudence:** -**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants****3.2. Mélanges****Indications diverses:**

L'huile de base / minérale utilisée a une valeur de moins de 3% de DMSO, de sorte qu'il n'est pas classée comme cancérigène.



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Poudre d'extinction

mousse résistante à l'alcool

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques est possible.

La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair

#### Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>),

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques est possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

### 5.4. Indications diverses

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Evacuer les personnes en lieu sûr.



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

**Equipement de protection:**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**6.1.2. Pour les secouristes****Protection individuelle:**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention:**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable, Kieselguhr, Liant universel, Liants chimiques, contenant des acides

**Pour le nettoyage:**

Éliminer de la surface de l'eau (p. ex. écumer, aspirer). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Autres informations:**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

**6.5. Indications diverses**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection****Précautions de manipulation:**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Mesures de protection incendie:**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Voir section 8.

**Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage:**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Demandes d'aires de stockage et de récipients:**

Matériel adéquat pour récipients/installations: Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**Informations sur l'entreposage commun:**

pas nécessaire

**Classe de stockage:** 10 – Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

**Autres indications relatives aux conditions de stockage:**

À conserver au frais et au sec. Conserver à l'écart de la chaleur.



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandation:**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
DFG (DE)	diphenylamine n°CAS: 122-39-4	① 5 mg/m <sup>3</sup> ② 10 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (einatembare Fraktion)

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### 8.2.2. Protection individuelle

**Protection yeux/visage:**

Lors du transfert de liquides: Lunettes avec protections sur les côtés

**Protection de la peau:**

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), PVC (Chlorure de polyvinyle)

Épaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection du corps appropriée: Vêtements de protection:

**Protection respiratoire:**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

État: liquide

Couleur: rouge

Odeur: caractéristique

**Données de sécurité**

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	203 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	832 kg/m <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	insoluble			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	32 mm <sup>2</sup> /s	40 °C		

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Agent réducteur

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Oxydes nitriques (NOx)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë:

Aucune information disponible.

#### Toxicité dermique aiguë:

Aucune information disponible sur la toxicité aiguë cutanée et par inhalation.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Aucune information disponible sur la toxicité aiguë cutanée et par inhalation.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas d'effet d'irritation.

#### Endommagement/irritation des yeux:

Pas d'effet d'irritation.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucune information disponible.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

#### Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

#### Danger par aspiration:

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Décomposition abiotique:

Aucune information disponible.

#### Biodégradation:

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Facteur de bioconcentration (FBC):

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### 13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.1. N° UN

négligeable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

### 14.4. Groupe d'emballage

négligeable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable



## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE):

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [DE] Directives nationales

##### Classe risque aquatique (WGK)

##### WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

##### Description:

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

##### Source:

Classification selon VwVwS, Annexe 4.

##### Technische Regeln für Gefahrstoffe

règle technique 510

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

##### Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Altöl-Verordnung (AltöIV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

sections 1-16

### 16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive Substances Dangereuses

Directive sur les préparations dangereuses - 1999-1945 / CEE

1907/2006 CE - Règlement REACH

1272/2008 CE - Règlement relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, et modifiant les directives 67/548 / CEE et de la directive 1999/45 / CE et du règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH), Annexe II

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), C & L classification et d'étiquetage des stocks

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'ECHA CHEM Enregistré substances

Le portail mondial de l'OCDE à l'information sur les substances chimiques (ChemPortal)

Institut pour la sécurité et la santé de l'assurance sociale allemande des accidents (IFA): base de données GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques

Agence fédérale de l'environnement, la section IV 2.4: Centre de documentation et d'information substances polluantes Rigoletto (substances catalogue dangereux pour l'eau)

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].



Date d'exécution: 25 oct. 2016 Version: 2 Date d'édition: 25 oct. 2016

### **16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Aucune donnée disponible

### **16.6. Indications de stage professionnel**

Aucune donnée disponible

### **16.7. Indications diverses**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.